

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 70-159/SG/FP constatant la reprise de service de l'agent comptable de l'Electricité de Djibouti.

n° 70-159/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
13 février 1970

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1970

Date du numéro  
25 février 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 2 février 1970, la reprise de ses fonctions antérieures de M. Maurice Fouga, agent contractuel, assurant les fonctions d'agent comptable de l'Electricité de Djibouti. M. Maurice Fouga est placé en position de congé de maladie et expectative d'embarquement pour la période du 17 octobre 1969, date d'expiration de son congé annuel, au 1° février 1970, date de son embarquement de la métropole à destination de Djibouti.